

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021.

Suite à la convocation du 14 septembre 2021, les membres du Conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le 21 septembre 2021 à 20 heures à la salle des fêtes sous la présidence du maire, Benoît **BASSAC**.

**Présents** : Dominique **BARRAULT**, Benoît **BASSAC**, Éric **BOURGEOIS**, Céline **CONTAUT**, Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Pascal **DOYEN**, Denis **HÉBRARD**, Mélanie **LACOMME**, Dominique **NOLLEZ**, Cécile **PERRIN**, Bernard **PLÉAU**, Brigitte **ROY**.

**Excusés** : Dominique **FLORY-BALLOT** donne pouvoir à Brigitte **ROY**, Miguel **BALLOT** donne pouvoir à Dominique **BARRAULT**, Isabelle **STUDER** donne pouvoir à Éric **BOURGEOIS**.

Secrétaire de séance : Denis **HÉBRARD**.

A l'ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
1. Délibération sur une embauche dans le cadre du parcours emploi-Compétence.
2. Délibération sur le fond de concours des travaux du chemin du haut.
3. Délibération sur l'extension de la prime RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.)
4. Délibération sur la demande de prêt gracieux de la salle des fêtes en Mars 2022
5. Délibération sur l'augmentation annuelle des loyers des biens communaux et réévaluation des loyers.
6. Délibération sur la maintenance du site internet.
7. Délibération sur la convention relative aux conditions d'implantation et de l'entretien des panneaux de signalisation de la vélo-route, du canal de la haute Seine et sur la commune de Marcilly.
8. Délibération sur l'exonération de la TFPB : Taxe foncière des propriétés bâties, constructions nouvelles, reconstructions et les additions de construction à usage d'habitation.
9. Délibération sur une modification budgétaire.
10. Affaires diverses et informations.

- **0/ Approbation du procès-verbal de la dernière séance :**

Le procès-verbal de la dernière séance est **approuvé** à l'unanimité.

- **1/ Délibération sur une embauche dans le cadre du Parcours emploi compétence.**

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Il s'agit de l'embauche de Killian Papon aux services techniques pour une nouvelle durée de six mois dans le cadre du parcours emploi compétence, Dominique DUPONT étant en arrêt maladie. Par ailleurs, le conseil doit réfléchir sur une future embauche qui permettra d'assurer la transition avec le départ en retraite de Denis MORIAT en 2023.

**Adoptée** par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

- **2/Délibération sur le fond de concours des travaux chemin du haut.**

Présentée par Dominique **NOLLEZ**.

Les travaux Chemin du Haut reviennent à 2721.50 euros HT. Ce qui représente un fond de concours de 819.02 euros pour la commune qui ont été budgétés au BP 2021 chapitre 615231. Les travaux sont prévus la première quinzaine d'octobre.

**Adoptée** à l'unanimité.

- **3/ Délibération sur l'extension de la prime RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).**

Présentée par Benoît **BASSAC**.

La prime RIFSEEP entend remplacer et unifier toutes les anciennes primes. C'est une mesure de simplification mais surtout un nouveau régime indemnitaire reposant sur une logique fonctionnelle et une appréciation de la valeur professionnelle et non plus une référence au grade détenu.

La prime RIFSEEP se compose de deux éléments :

- L'IFSE (indemnités de fonction, de sujétions et d'expertise) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime. Elle repose sur une formalisation précise de critères professionnels et sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Déjà en place sur la commune, Délibération 2017/27 du 13/11/2017

- Le CIA (complément indemnitaire annuel) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Le CIA ne pourra pas dépasser 10% du montant de la prime IFSE, ce sont les préconisations du centre de gestion. A mettre en place même si la prime n'est pas attribuée. Il est proposé la mise en place complète du RIFSEEP, incluant le CIA selon les modalités suivantes :

- Prévision d'une enveloppe budgétaire au BP 2022 pour le RIFSEEP.
- Modulation du régime indemnitaire sur la base du présentisme.
- Attribution d'un régime indemnitaire (IFSE) aux agents contractuels de la commune ayant signé un contrat d'au moins trois ans.

Une précédente délibération du Conseil, N° 2020/031, avait entériné le principe d'étendre le régime indemnitaire aux agents contractuels par souci d'équité.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **4/ Délibération sur une demande de prêt de la salle des fêtes en mars 2022.**

Présentée par Benoît BASSAC.

Le Rotary de Romilly sur Seine demande la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour organiser son Loto caritatif.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **5/ Délibération sur l'augmentation annuelle des loyers des biens communaux et revalorisation de certains loyers.**

Présentée par Éric BOURGEOIS.

Le montant des loyers des biens communaux ont été calculés en fonction de l'état des logements. Compte tenu des travaux effectués dans certains logements, il serait bon, à l'échéance du bail, de réévaluer certains loyers.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil de se prononcer sur l'augmentation annuelle des loyers en fonction de l'indice du coût de la construction. Cette augmentation n'est pas appliquée actuellement.

**Adoptée par 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.**

#### **6/ Délibération sur la maintenance du site internet.**

Présentée par Denis HÉBRARD.

Le site internet fonctionne bien. Il s'améliore progressivement et son contenu se densifie. Il est proposé au Conseil de confier la maintenance annuelle du site à « Alexandre VERGEZ INFORMATIQUE » pour 500 euros par an. A prévoir au BP 2022.

**Adoptée par 9 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.**

#### **7/ Délibération sur la convention relative aux conditions de l'implantation et de l'entretien des panneaux de signalisation liés à la Véloroute du Canal de la Haute Seine sur la commune de Marcilly.**

Présentée par Benoît BASSAC.

Le département nous demande de résigner la convention qui fixe l'investissement, le fonctionnement et la gestion de la véloroute suite à la mise en place d'une signalisation directionnelle destinée à guider les usagers et d'une signalisation de police. Les chapitres concernant l'entretien et le remplacement de la signalisation ainsi que le financement de la signalisation diffèrent d'un document à l'autre.

**Refusée à l'unanimité.**

- **8/ Délibération sur l'exonération de la TFPB : Taxe foncière des propriétés bâties, construction nouvelles, reconstructions, et les additions de construction à usage d'habitation.**

Présentée par benoît BASSAC.

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Depuis la loi de finance 2020, les communes ne peuvent plus s'opposer à cette exonération totale de la TFPB mais peuvent par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du code général des impôts (CGI) et pour la part qui leur revient, réduire l'exonération de 40 % à 90 % de la base imposable (par tranches de 10%).

Si aucune délibération n'est prise, l'exonération de la TFPB perdure pendant 2 ans.

Compte tenu du peu de constructions neuves prévisibles sur la commune et dans l'attente de la validation du PLU, le conseil décide de ne pas se prononcer sur ce sujet et donc l'exonération de deux ans reste maintenue.

- **9/ Délibération sur une modification budgétaire concernant une concession au cimetière.**

Présentée par Benoît BASSAC.

Déjà présentée lors du précédent conseil. Il manquait dans la délibération précédente la décision modificative budgétaire. Ainsi, la somme affectée au compte 673 sur le compte 615231, voirie, dont le nouveau montant au BP 2021 est de 4650.00 euros

**Adoptée** à l'unanimité.

- **10/ Affaires diverses et informations.**

- **Désherbage de la commune.** La commune ne présente pas un aspect de propreté irréprochable ce qui est à déplorer. Les voies de circulation, les bords de trottoirs, le cimetière etc... sont envahis de mauvaises herbes malgré les passages répétés de l'équipe d'entretien dont le travail ne saurait être remis en cause. La conjonction de plusieurs facteurs est à l'origine de cet état de fait. Les pluies qui ont augmenté considérablement la période de tonte et favorisé la pousse importante des mauvaises herbes, (sur le territoire communal comme dans les jardins privés !) les nouveaux produits désherbants employés dont l'efficacité est moindre et enfin l'emploi des agents techniques à d'autres tâches que les espaces verts, (déménagement de la maison des associations et de l'APC et d'une partie des services techniques, travaux de démolition des anciens sanitaires, de l'abribus, du local chaufferie des services techniques, réalisation de nouveaux sanitaires aux services techniques...) Une réflexion est déjà entamée concernant l'entretien des espaces verts. Miguel **BALLOT** a eu une première prise de contact avec une société qui pourrait prendre en charge certaines parties du village comme le cimetière. D'autres pistes sont à l'étude : augmenter les parties engazonnées, diminuer les zones à désherber, aménagement des talus comme celui de la route de Sézanne... Rien n'est encore acté à ce jour. Le surcoût des nouveaux produits désherbants est de plus de 20% ce qui ajoute à la nécessaire réflexion à mener.

- **Végétation débordante sur le domaine public.** Question posée par Miguel **BALLOT**. Le maire rappelle que la végétation « privée » qui déborde sur le domaine public est de la responsabilité des propriétaires et/ou locataires. De manière générale seuls quelques points sont à déplorer. La mairie contactera les intéressés.

- **Balayeuse industrielle.** Miguel **BALLOT**. L'abandon des services d'une balayeuse industrielle était liée au fait qu'elle abimait les revêtements des rues de la commune. Une nouvelle réflexion sera menée. La balayeuse industrielle serait réservée aux rues principales et en bon état, la balayeuse communale aux autres voies. C'est un calcul à faire en fonction de l'usure des balais du tracteur et du coût de leur remplacement.

- **Abris bus.** Bernard **PLÉAU**. Compte tenu des travaux de la nouvelle agence postale un nouveau circuit des bus scolaires est à prévoir. Le but poursuivi est de supprimer le passage des bus scolaires dans la rue du Fossé de Braux. L'abri bus prévu place de Marcilly de France

est déjà matérialisé sur le sol et un barnum provisoire sera installé pour abriter les élèves en cas de pluies et en attendant la mise en place définitive d'un abri bus. Le principe retenu par le conseil et proposé aux services de sécurité routière du département est le suivant : le ramassage scolaire se ferait sur l'avenue des Tilleuls. Le ramassage des élèves de maternelle et du primaire exclusivement côté de la place des Marcilly de France pour éviter d'avoir à leur faire traverser la chaussée. Le ramassage des élèves du collège et du lycée des deux côtés de l'avenue des tilleuls.

- Canoé Kayak. La taxe foncière et la part de cotisation d'assurance seront désormais financées par la CCSSOM, la commune n'étant pas propriétaire des locaux.

– APC. Les travaux de l'Agence postale communale demandent un suivi permanent, Il est demandé à deux conseillers de se porter volontaires pour assurer ce suivi en liaison avec la mairie. Dominique NOLLEZ et Bernard PLEAU suivront ce dossier respectivement sur les plans administratifs et techniques. Le coût total prévu des travaux de l'APC est de 76 000.00 euros. Les subventions ont été accordées, 27 000.00 euros au titre de la DETR et 20 000.00 euros par la délégation départementale de la Poste, le reste à charge pour la commune est de 29 000.00 euros. Pour ce qui concerne l'employée de l'agence postale, dès la fermeture de l'agence et en attendant l'ouverture de la nouvelle agence, madame GARNESSON suivra des formations proposées et financées par l'état (notamment dans le domaine du numérique afin de pouvoir assurer le nouveau service internet mis en place dans la future agence). La possibilité de pouvoir travailler à l'agence de Conflans est également à l'étude avec les services de la Poste et la mairie de Conflans. Enfin, madame GARNESSON travaillera à la mairie le mercredi matin de 9h00 à 12h00.

– Parc photovoltaïque. Une proposition d'implantation d'un parc photovoltaïque a été émise par la société Valéo, il est demandé au maire de prévoir un rendez-vous avec cette société pour plus d'informations.

– Enfouissement des réseaux route de Saron. Les subventions demandées concernant l'enfouissement des réseaux route de Saron n'ont pas été accordées. De fait, le projet est abandonné actuellement. La route pourra cependant être refaite aux dates prévues sauf si un report est demandé pour représenter le dossier de l'enfouissement et les demandes de subventions. Par ailleurs, il est urgent de lancer le dossier de la réfection de la route de Sézanne qui est très détériorée, chaussée et trottoirs. Le dossier doit être déposé en fin d'année. La commission voirie est en charge du dossier.

– Vitesse sur la commune. Malgré les travaux nécessaires de sécurisation de la traverse, force est de constater que la vitesse ne diminue pas véritablement sur les deux axes principaux de la commune, y compris à l'approche du carrefour. La mairie travaille actuellement avec le département pour régler ces problèmes récurrents de vitesse qui engagent la sécurité des riverains. La vitesse de déclenchement des feux dits « intelligents » pourrait être abaissée dans un premier temps.

– Vidéo protection. La Région propose la mise en place, avec subventions, de caméras de vidéo protection sur les communes du Grand Est. Ce projet intéressant pour la commune ne fait pas partie des priorités du Conseil pour le moment.

- Terrain du chemin de Chenevières. Ce terrain revient à la commune à compter du 1<sup>er</sup> octobre. Le choix de cette parcelle pour en faire des terrains constructibles n'a pas été retenu dans le futur PLU compte tenu de son emplacement en zone humide, de la viabilisation contraignante à réaliser et de la priorité donnée dans le PLU à une bande de terrains potentiellement constructible chemin du haut. La commission bois, peupleraies et baux ruraux réfléchit à la destination de cette parcelle. Une plantation de sapins « Norman » est à l'étude, cela pourrait constituer un investissement de rapport à moyen terme.

- Repas du 11 novembre et colis des aînés. La commission fêtes et événements est chargée de l'organisation du repas du 11 novembre. En 2020, le conseil s'était prononcé sur le sujet en proposant le repas ou le colis de Noël, sans changer l'âge des bénéficiaires.
- Taxe foncière de la maison route de Romilly. Renseignements pris, une demande d'annulation de taxe foncière sera faite aux services des impôts pour ce bâtiment communal, vide de tout meuble et inhabitable en l'état. Dossier suivi par Éric **BOURGEOIS**.
- Dictionnaire offert aux élèves entrés en 6°. La remise de dictionnaires pour récompenser les élèves entrés en 6ème cette année est maintenue. Elle se fera le 09 Octobre dans la salle du conseil de la mairie. Les intéressés recevront prochainement une invitation. L'année prochaine il pourrait être envisagé de distribuer un chèque cadeau valable uniquement sur des livres. Dossier suivi par Céline **CONTAUT**.
- Éclairage public. L'éclairage sur la commune est par endroit insuffisant ou inefficace. Ainsi de l'avenue des Tilleuls où les arbres empêchent la lumière de venir jusqu'au sol. Une réflexion doit être menée pour résoudre ce problème. Il est également envisagé d'étudier le remplacement sur l'ensemble de la commune, et par tranches, des ampoules existantes au profit de dispositifs LED, plus performants et moins énergivores. Le tarif est d'environ 500 euros par lampadaires, à étudier pour le BP 2022 par la commission voirie.
- Commission bois peupliers baux ruraux. Il a été vendu pour 5.400 euros de peupliers cette année. C'est plus que les prévisions. L'affouage est reconduit dans les peupleraies communales afin de permettre un nouvel abattage de peupliers dès l'année prochaine. La priorité sera donnée aux parcelles du terrain de cross et des Voyons. Enfin, ce sont 400 peupliers qui seront replantés cet automne, sur le site de la plage et aux Voyons.
- Cimetière. Nécessité d'un conseiller chargé du suivi du cimetière : concessions arrivées à échéance, tombes en état d'abandon, suivi du columbarium... etc. Et ceci afin de poursuivre et d'entretenir le travail considérable entrepris dans ce domaine par les mandatures précédentes. Éric **BOURGEOIS** se porte volontaire.
- Tour de table :
  - L'association « clairs moments » en dissolution, souhaite faire don du solde positif de sa trésorerie. Le maire rappelle que « Clairs moments » est une association loi de 1901 et que ses statuts doivent normalement prévoir la destination de la trésorerie en cas de dissolution de l'association.
  - Une tombe supplémentaire d'un soldat mort pour la France en 14/18 a été rénovée au cimetière par le Souvenir Français. Une cérémonie est prévue le 11 Novembre.
  - Un arrêté d'interdiction de stationnement des remorques sur le domaine public rue du Fossé de Braux est demandé à Monsieur le maire, les remorques sont souvent pleines d'encombrants et peu esthétiques.
  - Il est demandé d'augmenter le nombre des poubelles municipales, notamment pour y déposer les sacs de déjections canines. Une réflexion est en cours actuellement pour prévoir l'emplacement de poubelles supplémentaires sur les circuits de promenades des chiens. Cela devrait permettre d'éviter de retrouver les dits sacs dans les réseaux d'eaux pluviales comme cela a été le cas lors du débouchage de ces réseaux rue de la Grille.
  - Au sujet du contrat de dératisation, la facture est élevée 1.800 euros/an pour une efficacité contestable, une étude est en cours pour améliorer ce service. A noter qu'il est possible aux Marcillons de venir aux services techniques demander des produits raticides.
  - Le bulletin municipal sortira courant du mois d'octobre.

La séance est levée à 23h33.

Le secrétaire de séance  
Denis **HÉBRARD**



*[Handwritten signature]*